

LA FRANCE
HERALDIQUE

I

HISTOIRE DES DIVISIONS TERRITORIALES DE LA FRANCE

PROVINCES ET DÉPARTEMENTS

PROVINCE vient du mot latin **provincia**, mot formé de **provincere**, qui veut dire : vaincre. Les Romains appelaient, en effet, " Provinces ", les pays qu'ils réunissaient à leur Empire par droit de conquête. C'est ainsi que le nom de " Province Romaine " fut donné par eux à leur premier établissement dans la vallée du Rhône, dont Auguste fit plus tard la Gaule Narbonnaise, comprenant la Provence et le Languedoc, avec pour Capitale : Narbonne.

Le nom de province fut ensuite donné aux grandes divisions territoriales et gouvernementales d'un Etat, appelées dans certains pays : Comté, Marquisat, Duché, Cercle électoral, etc.

En France, l'Empire Carolingien était déjà partagé en Comtés, gouvernés chacun par un Comte nommé par l'Empereur, à qui il avait juré fidélité.

Mais, plus tard, les Comtés s'étant rendus indépendants, se morcelèrent à leur tour en un très grand nombre de fiefs, gouvernés par une soixantaine de souverains. Les plus grands de ces fiefs, d'importance très inégale et constamment variable, furent d'abord : la Flandre, la Champagne, les duchés de Bourgogne, de Normandie, de Bretagne et d'Aquitaine, et le Comté de Toulouse.

Dès Louis VI, la Maison Royale ne songea qu'à étendre son domaine par le jeu des alliances, par les confiscations ou les conquêtes. C'est ainsi que Philippe-Auguste acquit la Normandie, la Touraine, le Maine, l'Anjou et que Philippe le Bel agrandit son royaume de la Champagne et de la Navarre.

A la fin de la guerre de Cent Ans, le Roi de France réunit la Guyenne, l'Aunis, la Saintonge, le Limousin, le Dauphiné, etc.

L'histoire de toutes ces acquisitions se trouve détaillée dans les notices accompagnant le blason de chaque province.

En résumé, la formation de l'Unité française s'amplifia pendant les XV^e et XVI^e siècles de telle sorte que, sous François I^{er}, il ne restait en France qu'un seul souverain : le Roi.

L'agrandissement du domaine royal se poursuivit ensuite inlassablement sous Henri IV, Louis XIII, XIV et XV, jusqu'à la révolution de 1789, époque à laquelle la France se trouvait divisée en 32 grandes provinces et 7 petits gouvernements.

Ces provinces étaient gouvernées par des seigneurs de haute noblesse, nommés par le Roi, mais n'ayant qu'un pouvoir illusoire, toute l'autorité effective se trouvant exercée par un Intendant, qui ne recevait d'ordres que du souverain.

Comme on le voit, Paris ne cessa, depuis la fin de la Féodalité, de s'affirmer comme le grand centre politique, administratif, financier et intellectuel de la France, ce qui explique l'actuel régime de centralisation, souvent poussé à l'extrême et qui ne trouve qu'une faible contre-partie dans certains mouvements régionalistes tendant à se manifester surtout sur le terrain économique et intellectuel.

C'est en 1790 que l'Assemblée Constituante partagea la France en 89 départements ou circonscriptions administratives civiles, divisées elles-mêmes en arrondissements ou sous-préfectures, ces dernières subdivisées à leur tour en cantons et en communes. A la tête du département se trouve le Préfet, assisté d'un Conseil d'Administration ; à la tête de l'arrondissement est un Sous-Préfet, assisté d'un Conseil d'Arrondissement. Chaque commune est administrée par un Maire, assisté lui-même d'un Conseil Municipal.

La France (ayant retrouvé depuis 1918 son intégrité territoriale perdue en 1870), compte 385 arrondissements, 3.019 cantons et 37.963 communes, couvrant la superficie totale de 550.926 kilomètres carrés, pour une population globale de 39.210.000 habitants, ce qui fait une densité moyenne de 71 habitants par kilomètre ; densité relativement peu élevée, comparativement à celles de certains autres peuples européens.